Bureau du 23 septembre 2002

Décision n° B-2002-0835

commune (s): Vaulx en Velin

objet : Quartier des Sauveteurs-Cervelières - Aménagement des espaces extérieurs (4° tranche) - Fonds de concours à la Commune

de concours à la commune

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Développement social urbain

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 12 septembre 2002, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2002-0444 en date du 4 février 2002, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Le présent projet de décision au Bureau concerne le versement d'un fonds de concours à la commune de Vaulx en Velin de 167 818,32 € nets de taxes pour la réalisation de la quatrième tranche de travaux relative à l'aménagement des espaces extérieurs du quartier des Sauveteurs-Cervelières.

Les trois premières tranches de travaux réalisées à ce jour et cofinancées par l'Etat, la Communauté urbaine, la Commune et l'Association syndicale des propriétaires de Sauveteurs-Cervelières ont permis l'ouverture du quartier vers le centre-ville et la création de nouveaux espaces publics et résidentiels aux usages clairement identifiables.

La quatrième tranche consisterait en la requalification des différentes entrées du quartier, lesquelles n'ont jamais été traitées à ce jour. Il s'agira d'améliorer la sécurité des piétons et d'apporter à certaines copropriétés la même qualité d'espaces résidentiels qu'aux copropriétés incluses dans les phases de travaux précédentes.

Ce projet vise également à intégrer les équipements publics présents sur le site (écoles primaire et maternelle Jean Vilar, piscine Jean Gelet, courts de tennis) dans l'idée d'une meilleure appropriation par tous et de leur ouverture sur le quartier, ceci se faisant par le traitement de leur accès et la requalification de leurs abords et enceinte.

Est également projetée la complète restructuration des aires de jeux et de sports en plein air.

Enfin, seront confortés et améliorés les cheminements pour piétons interquartiers telles la promenade Lénine allant du centre-ville à la place Guy Moquet, la liaison menant de l'avenue Maurice Thorez et du quartier du Mas du Taureau aux différents équipements et espaces publics du quartier.

Le coût global de cette opération, réalisée sous maîtrise d'ouvrage de la commmune de Vaulx en Velin est évalué à 1 026 354,10 € HT, soit 1 227 519,50 € TTC réparti comme suit :

- Etat 513 176,93 €
- Europe 307 906,16 €
- Région 60 979,61 €
- ASP 9 820,16 €
- Communauté urbaine 167 818,32 €
- commune de Vaulx en Velin 167 818,32 €

Vu ledit dossier;

Vu la délibération du Conseil n° 2002-0444 en date du 4 février 2002 ;

2 B-2002-0835

DECIDE

- 1° Accepte le versement par la Communauté urbaine d'un fonds de concours de 167 818,32 € nets de taxes à la commune de Vaulxen Velin pour la réalisation de la quatrième tranche de travaux d'aménagement des espaces extérieurs du quartier des Sauveteurs-Cervelières.
- 2° Autorise monsieur le président à signer la convention de participation financière afférente.
- **3° La dépense** prévisionnelle correspondante sera imputée sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine exercice 2003 compte 657 540 fonction 824 opération 0060.

Et ont signé les membres présents, pour extrait conforme, le président, pour le président,